

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veuillez prendre note que le règlement 2021-199 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-101 concernant les élevages à forte charge d'odeur de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a été adopté à la séance ordinaire du 7 juin 2021 et a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comité d'Arthabaska en ce 8 juillet 2021.

DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 13 juillet 2021.
Jan 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19
Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière
Certificat de publication
Je, soussignée, résidante à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site Internet de la municipalité ce 13° jour du mois de juillet 2021 conformément au règlement 2021-202.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13º jour du mois de juillet 2021.
full
Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière